



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 03 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, LUCIANO Luc, Jérôme MILLET, Alain NOUVEL, MARCHAL Laurence, DRAMAIX Jean-Guy.

Excusé : Jean-Claude ARDISSON

Date de convocation :

28.11.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°36.2025

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet DECI Guinguette

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que L'article L2225-2 du code général des collectivités territoriales stipule que les communes sont chargées du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours...
A ce titre, et conformément au Schéma directeur DECI, il propose la mise en place d'une bache souple de 120 m3 à proximité de la Guinguette, quartier de la Retrache, emplacement qui a été validé par le SDIS.
Cette opération peut prétendre à une subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Le montant du devis relatif à ce projet s'élève à 19 780 € HT. A ce devis, il convient de rajouter le montant de l'étude pour la réalisation du schéma directeur DECI d'un montant de 4 889.25 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Décide de valider cette opération pour un montant total de 24 669.25 € HT,
- . Décide de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2026,
- . Adopte le plan de financement suivant :
- . Etat (DETR) : 80 %, 19 735.40 €
- . Commune : 20 %, 4 933.85 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 03 décembre 2025
Christian THIRIOT, Maire

